

Grille d'entretien	Arbres, arbustes et platebandes	32	Légende d'entretien DE : demande d'expertise SN : suivi nécessaire RE : à remplacer RP : à réparer/ à peindre NA : rien à effectuer		
Fiche descriptive correspondante : 2.1.7		G20			
Saison : Printemps et automne (mai et octobre)					
Outils et matériaux requis : scie ou sécateur à main, râteau, gants, lunettes protectrices, escabeau, peinture arboricole, brosse, boyau, corde, clôtures à neige, tuteurs et filets					
Immeuble :					
Intervenant :					
Date des inspections :					
ARBRES					
<input type="checkbox"/> Vérifier l' état général des arbres (branches mortes, cassées ou situées près d'un fil électrique); corriger les anomalies représentant un danger de blessures pour le public dans les plus brefs délais.					
<input type="checkbox"/> Couper et enlever le bois mort , les tiges et les branches endommagées et/ou brisées ainsi que les gourmands; recouvrir la blessure de peinture arboricole si plus de 1" de diamètre.					
Note : Lors de la taille des arbres, communiquer avec Hydro-Québec et/ou un spécialiste pour l'émondage lorsqu'ils sont situés à proximité de fils électriques .					
<input type="checkbox"/> Arbres : Pour les jeunes arbres, s'assurer de la présence de tuteurs en « T » avec un collier de maintien (haubanage) et d'un treillis en métal galvanisé de protection à la base de l'arbre (maille de ½ x ½).					
<input type="checkbox"/> Arbustes et haies : Enlever la protection hivernale, nettoyer les déchets aux pieds des arbustes et haies et ameublir le sol. Éclaircir ou émonder les arbustes et les haies pour les former (après la floraison pour les espèces florifères). En ce qui a trait aux conifères, ne jamais couper une pousse terminale, n'enlever que la pousse tendre.					
<input type="checkbox"/> Fertilisation : Entre le 15 mai et le 15 juin, utiliser un engrais granulaire de type 14-7-14 ou 18-4-6 et l'incorporer au sol; respecter les doses recommandées par le fabricant.					
Note : Devancer ou retarder la période proposée en fonction de Dame Nature.					
GAZON					
<input type="checkbox"/> Vérifier l' état général du terrain (au périmètre du bâtiment, il doit éloigner les eaux pluviales du bâtiment); corriger les anomalies (affaissement, trous, nivellement) représentant un danger de blessures pour le public dans les plus brefs délais (étendre une					

couche de terreau dans tous les trous et ornières et ajouter des semences d'herbe, si les trous ont plus de 2" de profondeur).				
<input type="checkbox"/> Déchaumage et aération : Vérifier l'état des surfaces (présence de chaume et/ou sol compacté); déchaumer et aérer les surfaces une fois tous les 3 ans, selon les besoins (lorsque le sol est sec). Râtelier et enlever la chaume et les carottes amenées à la surface.				
Note : S'il y a déchaumage mécanique ou aération du sol, on doit fertiliser immédiatement après ces opérations.				
<input type="checkbox"/> Fertilisation : * Fertiliser le gazon par une répartition uniforme de l'engrais approprié (selon le type de sol); observer les directives du fabricant.				
<input type="checkbox"/> Herbicides : * Appliquer, en cas de nécessité absolue, un herbicide superphosphate vers la mi-mai (éviter l'application près des racines d'arbres et d'arbustes et suivre les directives du fabricant).				
<input type="checkbox"/> Ensemencement ou pose de gazon : Lorsqu'un ensemencement ou une pose de plaque de gazon est requis, préparer le terrain (surface uniforme, terreau fertile, etc.) et procéder selon les recommandations du fabricant; arroser abondamment les surfaces.				
* Le mode et la fréquence doivent respecter les enveloppes budgétaires disponibles				
PROTECTION HIVERNALE				
<input type="checkbox"/> Installer des clôtures à neige ou des tuteurs sur les arbustes, les arbres et les haies vulnérables aux accumulations				
COMMENTAIRES				